

# Un programme pour prévenir le harcèlement en collège et lycée

## Entretien avec

### Françoise Robichon,

infirmière conseillère technique, direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN), Annecy (Haute-savoie),

### Éric Verdier,

psychologue communautaire, fondateur du dispositif Sentinelles et Référents<sup>®</sup>.

## La Santé en action : Pourquoi implanter ce programme en milieu scolaire ?

Françoise Robichon et Éric Verdier :

Rappelons tout d'abord que 1 élève sur 10 est victime de harcèlement (voir encadré page 28). Quand, à partir des années 2010, le ministère a décidé de déployer la lutte contre le harcèlement, les établissements se sont sentis démunis, agissant avec leur bon sens, mais manquant de connaissances sur les phénomènes et d'outils concrets de prévention.

Dans ce contexte, le dispositif Sentinelles et Référents<sup>®</sup> consiste en une formation de quatre jours, puis en la mise en œuvre d'interventions. La formation porte sur les concepts et les outils permettant de construire un dispositif efficace afin de faire diminuer la violence dans un établissement scolaire, ainsi que les situations de souffrance qui passent inaperçues. L'objectif est de prévenir toutes les conséquences des phénomènes de bouc émissaire à l'école, qu'il s'agisse de harcèlement, de mal-être et de risque suicidaire, de comportement agressif voire violent, d'isolement, d'addiction et de risque sexuel, et aussi de décrochage, de phobie scolaire ou de radicalisation.

Au sein des établissements scolaires, il s'agit donc de prévenir et de sensibiliser les jeunes et les adultes aux phénomènes de bouc émissaire et aux discriminations, à leur détection et au traitement individuel et collectif de leurs conséquences. En centrant notre attention sur le phénomène de bouc émissaire et non uniquement sur le harcèlement, l'on inclut bien d'autres situations potentiellement graves et qui passent souvent inaperçues, comme le fait d'isoler quelqu'un que l'on finit par totalement oublier...

## S. A. : Qui participe à ce dispositif ?

F. R. et É. V. : Adolescents, membres des équipes pédagogiques, administratives et techniques de l'établissement, parents et partenaires extérieurs, tous peuvent être partie prenante sur la base du volontariat. Le groupe est ainsi constitué de 10 adolescents qui choisiront ou non d'être « sentinelles » au terme de la formation et de 6 adultes « référents » (2 enseignants, 2 non-enseignants, 1 parent et 1 partenaire). Les jeunes ne sont pas des dénonciateurs, ils apprennent à repérer, intervenir et référer, les adultes gérant l'après (Repérer, Intervenir, Référer, Et après – RIRE) : la prise en charge des harcelés et aussi celle des auteurs de harcèlement.

Cette formation est complétée par une session complémentaire Ressources et Accompagnement de 5 jours, à destination d'un ou de deux référents. Objectifs : répondre à des demandes de compléments théoriques et pédagogiques (le suicide, la sexualité, la religion...), débriefer sur les situations problématiques rencontrées et dynamiser un réseau local ou régional, voire national<sup>2</sup>.

## L'ESSENTIEL

▣ À ce jour, 130 collèges et lycées de l'Hexagone ont mis en œuvre le programme Sentinelles et Référents<sup>®</sup>.

▣ Le dispositif repose sur la formation commune des équipes éducatives et de l'ensemble du personnel, des parents ainsi que des élèves.

▣ Objectif : prévenir le harcèlement et empêcher que certains élèves ne deviennent des boucs émissaires.

## S. A. : Quel est le rôle des élèves sentinelles ?

F. R. et É. V. : Les élèves sentinelles sont investis d'une double mission, à la fois vis-à-vis de la victime désignée (aller vers elle, ne pas la laisser seule, la « tirer de là ») et auprès des témoins passifs déniaient la violence faite à la victime, en les incitant à reconnaître la souffrance du bouc émissaire. En aucun cas l'intervention ne portera sur la personne ou le groupe d'auteurs, ce rôle revenant aux référents une fois la victime en sécurité. L'alliance du jeune et de l'adulte, matérialisée par le binôme référent-sentinelles, a un impact très fort, à la fois sur les autres jeunes et sur les adultes eux-mêmes. Sentinelles et référents les sensibilisent tour à tour par tout moyen mis à leur disposition.

## S. A. : Où ce dispositif a-t-il été déployé à ce jour ?

F. R. et É. V. : En fin d'année scolaire 2016-2017, plus de 130 collèges et lycées français métropolitains auront été formés au programme Sentinelles et Référents<sup>®</sup> en milieu scolaire<sup>3</sup>.

Ce programme a vu le jour en 2010, sous l'égide de la Ligue française pour la santé mentale (LFSM) et, depuis fin 2016, sous celle de la Société d'entraide et d'action psychologique (Sedap).

**S. A. : Quel bilan peut-on en dresser au regard des évaluations réalisées ?**

*F. R. et É. V. :* Le bilan démontre l'intérêt de placer sur un même plan élèves et adultes dans un même lieu et un même temps d'apprentissage, ce qui fait prendre conscience à chaque public de ce que l'autre éprouve [1]. À l'issue de la formation Sentinelles et Référents<sup>©</sup>, le premier bilan est toujours un changement de climat scolaire. Les adultes référents regardent les élèves avec respect et ouverture vis-à-vis de leur esprit d'initiative et de leur créativité. Les élèves considèrent les adultes référents avec confiance. Les initiatives sont nombreuses et variées pour améliorer la bienveillance dans toute la communauté. L'énergie perdue, et le dispositif se régénère d'année en année, les anciennes sentinelles

## 1 ÉLÈVE SUR 10 VICTIME DE HARCÈLEMENT

Les enquêtes sur le climat scolaire montrent que de 5 % à 6 % des élèves de l'école élémentaire ou du collège subissent une répétition de « victimations<sup>1</sup> » que l'on peut qualifier de harcèlement sévère<sup>2</sup>. Pour ces victimes, l'école peut être vécue comme un cauchemar. Entre 20 % et 25 % des élèves absentéistes chroniques ne vont plus à l'école par peur de ce harcèlement<sup>3</sup>.

Si l'on inclut les comportements et les actes de violence et de discrimination – en apparence moins sévères, mais souvent annonciateurs de véritables brimades –, les collèges (et, dans une moindre mesure, les lycées) accueillent en moyenne 1 élève sur 10 victime de harcèlement, face à la même proportion d'auteurs. 1 jeune sur 5 est donc directement concerné.

**Françoise Robichon et Éric Verdier**

1. Terme désignant des faits d'agression, de vols, de violences physiques ou morales dont une personne est consciemment victime.

2. Debarbieux É. À l'école des enfants heureux... enfin presque. Rapport de recherche réalisé pour l'UNICEF France par l'Observatoire international de la violence à l'école. Mars 2011: 42 p. En ligne : [https://www.unicef.fr/sites/default/files/userfiles/UNICEF\\_FRANCE\\_violences\\_scolaires\\_mars\\_2011.pdf](https://www.unicef.fr/sites/default/files/userfiles/UNICEF_FRANCE_violences_scolaires_mars_2011.pdf)

3. Blaya C. Violences et maltraitements en milieu scolaire. Malakof : Armand Colin, coll. 128 : Éducation, 2006 : 128 p.



© Pierre-Jérôme Jébel - A-M-E-R.com

formant les nouvelles. Les candidats sont nombreux. Les situations de harcèlement sont repérées plus vite et traitées à bon escient. Ce sont les jeunes qui sont moteurs et qui motivent les adultes pour continuer.

**S. A. : Quels sont les principaux facteurs de réussite et les écueils à surmonter ?**

*F. R. et É. V. :* Les leviers majeurs sont les suivants : des institutions porteuses ; un chef d'établissement convaincu et facilitant la mise en œuvre ; une équipe d'adultes volontaires. Et, les années suivantes, des sentinelles désireuses de transmettre aux plus jeunes. Les principales faiblesses constatées sont des difficultés de financement et des financements non pérennes ; la crainte de certains adultes d'être en formation avec des élèves. Cette crainte

fait cependant place à l'enthousiasme si l'expérience est concluante, et elle l'est la plupart du temps.

**S. A. : Ces formations permettent-elles une amélioration sur le long terme ?**

*F. R. et É. V. :* L'évaluation montre que trois à quatre ans après la formation initiale, la moitié des 31 établissements enquêtés disposent encore d'un dispositif actif. Les abandons s'expliquent surtout par le désinvestissement des référents (surcharges de travail, mutations, changement dans l'équipe de direction ou de vie scolaire) plutôt que par celui des sentinelles, celles-ci poursuivant souvent seules leur activité de veille. Or, le soutien des référents est indispensable, surtout au démarrage, pour cadrer l'action des sentinelles, parfois enclines à déborder de leur mission, allant jusqu'à prendre en charge les moindres conflits. Des réunions

régulières sont ainsi nécessaires pour identifier les situations de harcèlement, pour veiller à ce que les sentinelles ne cherchent pas à intervenir auprès des harceleurs et pour assurer le suivi des situations signalées. Cependant, même en cas d'abandon du dispositif, les adultes enquêtés continuent à mettre en œuvre, à titre personnel, les acquis de la formation.

**S. A. : Quelle place les enseignants occupent-ils dans ce dispositif ?**

F. R. et É. V. : Les enseignants – qui représentent numériquement la majorité du personnel scolaire – sont à ce jour sous-représentés parmi les participants adultes. Les principaux motifs cités ont été des emplois du temps chargés et/ou un investissement déjà important sur d'autres projets, la priorité accordée au programme à boucler. À ces contraintes peuvent se cumuler aussi un moindre intérêt, voire de l'indifférence et/ou une forme de déni du sujet traité, voire de l'hostilité au principe même du dispositif. Plus difficiles donc à mobiliser lors de la mise en place du dispositif, ce sont cependant les enseignants qui déclarent en tirer le plus de bénéfices. Qu'ils soient ou non référents, ils y voient un nouvel outil de résolution, puis de prévention des tensions entre élèves au sein des classes. Et ils sont nombreux à rejoindre leurs collègues référents après avoir constaté cet impact du dispositif.

**S. A. : Qu'en pensent les élèves ?**

F. R. et É. V. : Les élèves sentinelles prennent leur rôle très au sérieux, ils sont force de proposition. Les autres élèves viennent vers eux, en raison d'une proximité qui n'existe pas avec les adultes. Il est à noter que les référents disent qu'ils ne peuvent pas s'installer dans la routine, car les jeunes les sollicitent tant sur la prise en charge de ce qu'ils ont repéré que pour prendre de nouvelles initiatives.

**S. A. : Peut-on parler de prise de conscience collective ?**

F. R. et É. V. : La formation, puis la mise en place d'un dispositif Sentinelles et Référents<sup>®</sup> suscitent effectivement une prise de conscience éthique qui se diffuse auprès des différentes composantes de la communauté scolaire. Une amélioration des relations entre élèves a été observée avec, comme indicateur, une diminution des violences et des incivilités.

La réduction du phénomène de harcèlement entre élèves est plus difficilement évaluable, puisque l'un des premiers effets du dispositif est de faire apparaître des faits de violences qui restaient auparavant invisibles. Même dans les établissements où peu de situations ont été rapportées en raison d'une faible activité du dispositif, celui-ci a toujours un impact par la vigilance accentuée qu'il suscite, la formation ayant généré par capillarité une plus grande attention au

mal-être des élèves et une amélioration du climat scolaire. Le principe du dispositif d'intervenir en priorité en soutien aux élèves harcelés permet aux adultes de ne plus uniquement sanctionner les harceleurs et aux élèves de sortir de l'indifférence.

Il est à souligner que dans les établissements où le dispositif est pérennisé, avec la formation en interne de nouvelles générations de sentinelles, les recrutements se font de plus en plus à l'initiative des élèves (soit par cooptation, soit du fait de l'exemplarité du dispositif existant), l'intervention des adultes consistant surtout à valider ces candidatures. Parmi ces nouveaux postulants, il est désormais fréquent que d'anciens élèves harcelés s'investissent et dynamisent les dispositifs. En conclusion, la mise en œuvre de ce dispositif permet de prévenir non seulement des situations de harcèlement, mais, plus globalement, des incivilités et des violences scolaires [1]. Il reste à convaincre les décideurs ministériels et académiques, de mettre en place ce type d'intervention. ■

Propos recueillis par Yves Géry, rédacteur en chef.

1. Ce programme Sentinelles et Référents<sup>®</sup> a été conçu et mis en œuvre en milieu scolaire à partir de 2010, par Éric Verdier. La première rencontre nationale des Sentinelles et Référents de France s'est tenue à Fontaine (Isère) le 17 mars 2016, réunissant neuf établissements sur la centaine formés.
2. Voir le travail remarquable du service Emploi, Égalité, Insertion de la ville de Fontaine (38).
3. En se fondant sur les anciennes régions et par ordre décroissant de nombre d'établissements formés: Rhône-Alpes (27), Poitou-Charentes (23), Île-de-France (19), Aquitaine (10), Limousin (7), Champagne-Ardenne (6), Picardie (5), Haute-Normandie (5), Pays-de-la-Loire (4), Bourgogne (4), Centre (4), Midi-Pyrénées (3), Alsace (3), Basse-Normandie (3), Provence-Alpes-Côte d'Azur – PACA (2), Languedoc-Roussillon (2), Lorraine (2), Nord-Pas-de-Calais (2), Auvergne (1), Franche-Comté (1), Bretagne (1).

## UN FINANCEMENT NON PÉRENNISÉ

À compter de l'année 2003 (via une recherche-action sous l'égide de la Ligue des droits de l'homme), les premiers financeurs du programme préfigurateur de ce dispositif Sentinelles et Référents ont été la direction générale de la Santé, via le bureau Santé des jeunes, le ministère de l'Agriculture, via la direction générale de l'Enseignement et de la Recherche, ainsi que l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances et la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse. À partir de 2010 (première action Sentinelles et Référents<sup>®</sup> sous l'égide de la Ligue française de santé mentale) se sont ajoutés des financeurs régionaux – conseils régionaux et ex-directions régionales des affaires sanitaires et sociales, directions régionales de la jeunesse et des sports, agglomérations via la politique de la ville –, puis des fondations privées. Aujourd'hui, l'essentiel du soutien financier est porté par des agences régionales de santé, des conseils régionaux et des contrats de ville ou des contrats urbains de cohésion sociale. La quasi-totalité des financements nationaux n'a pas été reconduite (hormis le Commissariat général à l'égalité des territoires – CGET et un groupement d'assurances), ce qui explique la forte disparité de représentation sur le territoire national.

Françoise Robichon et Éric Verdier

## RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE

- [1] Larguez B., Leroux M. Quand élèves et adultes s'associent pour lutter contre le harcèlement en milieu scolaire. In Verdier É., Coutant É. Boucs émissaires. Combattre l'indifférence, refuser la soumission. Saint-Martin-de-Londres : éditions H&O, coll. Essais – témoignages, Grand public, 2016 : 256 p.